GrandAngoulême
AGGLOMÉRATION

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

Direction générale des services – Commerce, agriculture et haut débit

ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION A MONSIEUR GERARD ROY POUR LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2026

N° 2026 - A - 155

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, l'arrêté préfectoral portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial du lundi 30 novembre 2026, chargée d'examiner le dossier de demande de relocalisation de l'enseigne ACTION sur la ZAC des Montagnes Ouest, commune de Champniers,

Considérant qu'il y a lieu de désigner Monsieur Gérard ROY pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême chargée du Schéma de cohérence territoriale applicable sur la commune de Champniers, à la commission départementale d'aménagement commercial du lundi 30 novembre 2026,

ARRETE

Article 1er : Monsieur Gérard ROY, vice-président de GrandAngoulême, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération chargée du Schéma de cohérence territoriale applicable sur la commune de Champniers, en mes lieu et place, à la commission départementale d'aménagement commercial du lundi 30 novembre 2026.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur Gérard ROY et à Monsieur le directeur général des services.

Angoulême, le 19 NOV. 2026

Le Président,

Xavier BONNEFONT

Reçu en Préfecture
le : 19 NOV. 2026
Affiché ou notifié
le : 19 NOV. 2026